



## DÉCISION

N° : 2025-245

Exécutoire le : 28 JUIL. 2025

Publiée/Notifiée le : 28 JUIL. 2025

Visée le : 28 JUIL. 2025

*MARCHES PUBLICS*  
**Marché subséquent n°20-03-06**  
**Accompagnement réglementaire**  
**Attribution**

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée dans le cadre de l'accord cadre n°20/03 relatif à la faisabilité et la conduite d'opération du programme « STEP Bourget/Aix les Bains 2040 »

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°20-03-06 relatif à l'accompagnement réglementaire pour une durée d'un an pour un montant de 7 248 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est le cabinet Marc Merlin domiciliée 10 avenue Zanaroli 74600 Annecy.

Le sous-traitant SAGE ENVIRONNEMENT est également agréé au stade de la notification.

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Cabinet Marc Merlin

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et pers du voyage  
le 28/07/2025 11:05:11



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision n.2025-245 : Marché subséquent n.20-03-06 Accompagnement réglementaire Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/07/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/07/2025

---

**Numéro de l'acte :** Dec2004 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20250728-Dec2004-AR

---

**Date de décision :** 28/07/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)



ACCORD-CADRE MIXTE D'INGENIERIE DE  
DE FAISABILITE ET DE CONDUITE D'OPERATION

ACCOMPAGNEMENT REGLEMENTAIRE  
MARCHE SUBSEQUENT 06

ACTE D'ENGAGEMENT

# Sommaire

|    |                                      |   |
|----|--------------------------------------|---|
| 1. | Contractant .....                    | 3 |
| 2. | Objet de l'accord-cadre .....        | 3 |
| 3. | Missions .....                       | 4 |
| 4. | Rémunération du maître d'œuvre ..... | 4 |
| 5. | Modalité de rémunération .....       | 4 |
| 6. | Sous-traitance .....                 | 5 |
| 7. | Délais de réalisation .....          | 6 |
| 8. | Signature du candidat .....          | 6 |

# 1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.

J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Le signataire :**

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

engage la société CABINET D'ETUDES MARC MERLIN sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

**Le mandataire (1) :**

du groupement solidaire

Solidaire du groupement conjoint

S'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

**CABINET D'ETUDES MARC MERLIN**

Adresse de l'établissement :

10 avenue Zanaroli – Seynod

74600 ANNECY

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

6 rue Grolée 69289 LYON CEDEX

Adresse électronique : [cm-annecy@cabinet-merlin.fr](mailto:cm-annecy@cabinet-merlin.fr)

Téléphone : .04 50 51 64 70

Télécopie :

SIREN : 428 634 356

APE : 7112B

Numéro de TVA intracommunautaire : FR76 428 634 356

Organisme bancaire : **CIC GRANDES ENTREPRISES LYON**

Code banque : 10096 Code guichet : 18505 N° de compte : 00026412701 Clé RIB : 39

IBAN : FR76 1009 6185 0500 0264 1270 139

BIC : CMCIFRPP

## 2. Objet de l'accord-cadre

Le marché subséquent qui est conclu avec le « maître d'œuvre privé » dont l'offre a été retenue par le « maître d'ouvrage public », est un marché de maîtrise d'œuvre dont l'objet est renseigné en première page de cet Acte d'Engagement et qui est défini par les règles de l'accord-cadre signé.

## 3. Missions

En complément du marché subséquent 1 réalisé, comprenant une étude multisites, Grand Lac sollicite le Cabinet MERLIN pour l'accompagner dans ses échanges avec les services de l'état. Cette étude fait l'objet d'un marché subséquent.

## 4. Rémunération du maître d'œuvre

Le montant de la rémunération précisé au programme des prestations est :

| <b>- Montant total des prestations à réaliser -</b> |                   |
|-----------------------------------------------------|-------------------|
| <i>Montant Total en H.T.</i>                        | <u>7 248,00 €</u> |
| <i>Montant de la TVA à 20 %</i>                     | <u>1 149,60 €</u> |
| <i>Montant Total en T.T.C.</i>                      | <u>8 697,60 €</u> |

### Montant total TTC arrêté en lettres :

Huit mil six cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante centimes.

## 5. Modalité de rémunération

La part attribuée à chaque co-traitant est fixée selon la répartition suivante :

Répartition entre cotraitants et sous-traitant

| Cotraitant 1                    | Cotraitant 2 | Cotraitant 3 | Sous-traitant         |
|---------------------------------|--------------|--------------|-----------------------|
| CABINET D'ETUDES<br>MARC MERLIN | TERRARCANNE  | IDDEST       | SAGE<br>ENVIRONNEMENT |
| <b>2 568.00 € HT</b>            | 0 € HT       | 0 € HT       | <b>4 680.00 € HT</b>  |

## 6. Sous-traitance

Indiquer suivant le cas :

- Pour l'exécution du marché,  je n'envisage pas  
 nous n'envisageons pas

De recourir à un ou à plusieurs sous-traitants,

- Les annexes n° 1 <sup>(1)</sup> au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que  j'envisage  
 Nous envisageons

De faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées, indiqué dans chaque annexe, constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché.

Le montant total des prestations que  j'envisage  
 Nous envisageons

De sous-traiter conformément à ces annexes est de :

**Quatre mil six cent quatre vingts Euros HT**

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant que :

- j'envisage  
 Nous envisageons

De faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) présenter en nantissement.

| DESIGNATION DU SOUS-TRAITANT | NATURE DE LA PRESTATION                          | MONTANT DE LA PRESTATION TVA INCLUSE | MENTION DE L'AGREMENT <sup>(1)</sup> |
|------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| SAGE ENVIRONNEMENT           | Assistante réglementaire / Diagnostic écologique | 4 680.00 €                           |                                      |

## 7. Délais de réalisation

Délais de réalisation de la mission de 1 an

## 8. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A : Annecy .....

.....

Le 23/07/2025 .....

Signature(s) du titulaire, mandataire, (ou des) prestataire(s)

.....  
.....  
.....

Romain  
CHARLES

Signature  
numérique de  
Romain CHARLES  
Date : 2025.07.23  
11:08:58 +02'00'

---

### ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Aix les Bains le .....

Yves MERCIER

Vice-Président à la Commande Publique

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 28/07/2025 11:05:01

